



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 29 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le **04 FEV. 2025**

ID : 031-213100662-20250129-2025002-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 29 janvier 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mercredi 22 janvier 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur CONTE Jean-Charles – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL

Absente excusée :

Madame Sylvie BUIGUES.

Absents :

Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Secrétaire de séance : Madame Françoise OLIVE.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 01

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-002 FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 ;

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RODRIGUEZ, Directrice des Finances qui présente le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution financière et budgétaire de la commune.

Présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) en annexe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire de la commune pour l'année 2025 annexé à la présente délibération et présenté en séance ;
- **CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport exposé ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : **04 FEV. 2025**
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : **04 FEV. 2025**



Cédric MAUREL